

# AVIS PUBLIC

## **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-726 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

Lors d'une séance de son conseil tenue le 4 juin 2024, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2024-726 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement numéro 2024-726 a modifié l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 2016-533 afin d'y confirmer la création du fonds recevant les contributions pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, ce fonds ne servant qu'à acquérir ou aménager des terrains ou des servitudes à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Ce règlement a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 17 juin 2024 et il est entré en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Shefford, ce 18 juin 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier

*(signé)*

James L. Lacroix